

02 AOUT 2013

N° 1362

A Guesnain, le 1^{er} août 2013

Monsieur le Président
Chambre Régionale des Comptes
14 Rue du Marché au Filé
62012 – ARRAS Cedex

Vos références : ROD .0578
Nos références : SMTD.FP.BL.N°

Monsieur le Président de la Chambre Régionale des Comptes,

Par courrier en date du 2 juillet 2013, reçu le 4 juillet 2013, vous m'avez fait parvenir le rapport d'observations définitives formulé par la Chambre Régionale des Comptes de Nord-Pas-de-Calais, Picardie.

Conformément aux dispositions de l'article L. 243-5 du code des juridictions financières, je vous apporte, par la présente, ma réponse à ces observations.

Je tiens préalablement à vous remercier, ainsi que chacun des Magistrats de la Chambre, pour la qualité de votre écoute lors de l'audition que vous m'avez accordée le 15 mars 2013.

Consciente que l'organisation qui préexistait au SMTD à mon arrivée ne lui permettait pas de répondre à l'ensemble de ses obligations réglementaires – et, par voie de conséquence, d'exercer chacune de ses missions d'Autorité Organisatrice des Transports (AOT) dans des conditions optimales – j'ai entrepris les mesures correctrices articulées autour de quatre axes :

- Organiser le SMTD aux fins :
 - D'assumer qualitativement l'ensemble des missions d'une AOT

- De respecter les règles auxquelles le SMTD est soumis
- Régulariser la documentation comptable et parfaire l'information aux élus.
- Sécuriser la situation financière d'un SMTD exposé à des risques importants (poids des amortissements, emprunts « toxiques », comptes de tiers, redressement fiscal de TVA, etc.)
- Reconquérir la clientèle grâce à un service fiable, adapté aux besoins, et de qualité.

Le rapport d'observations définitives de la Chambre constitue un encouragement à poursuivre l'action menée et soutenue par l'ensemble des Vice-Présidents depuis mon arrivée à la Présidence du SMTD.

En effet, la Chambre, après examen de la période 2006 – 2011, avait émis des recommandations dans son rapport provisoire. Elles visaient à régulariser l'organisation juridique et comptable du Syndicat ; à rappeler les règles auxquelles le Syndicat doit se conformer; et à clarifier sa position concernant le choix du type de véhicules à mettre en service après les travaux d'extension de la ligne A (guidés ou non guidés).

Le SMTD, dans sa réponse du 8 mars 2013, présentait les actions entreprises concernant chacune de ces recommandations.

La Chambre, dans son rapport définitif intègre ces réponses et relève que bon nombre d'entre elles (19 sur 24) sont totalement ou partiellement mises en œuvre.

Concernant les recommandations à mettre en œuvre, des éléments et rapports d'expertises récents permettent de préciser les points relatifs au système de guidage immatériel des véhicules et à la sécurité du pont d'Esquerchin :

- **Prévoir les investissements indispensables à la mise en Sécurité du Pont d'Esquerchin.**
(recommandation n°21)

L'expert Certifier était intervenu en juillet 2009 pour formuler des observations sur l'état du pont d'Esquerchin.

Il émettait des doutes sur la pérennité de l'ouvrage et précisait que « l'autorisation d'ouvrir cet ouvrage au trafic des tramways ne pourra excéder 3 ans, soit en juin 2012 si le gestionnaire n'a pas de conclusion sûre et claire sur l'état réel de l'ouvrage ».

Des investigations ont été réalisées sur le pont d'Esquerchin par un bureau d'études techniques spécialisé dans la surveillance des structures de génie civil :

- inspection détaillée portant particulièrement sur l'intérieur des caissons du tablier,
- épreuve de chargement avec deux bus correspondant aux conditions d'exploitation de l'ouvrage
- recalcul de l'ouvrage.

Les conclusions du rapport reçues le 10 juin 2013 indiquent :

« De ces différentes investigations, on peut tirer le bilan suivant :

- *le recalcul indique que le pont peut être considéré comme « réglementaire » avec deux bus se croisant sur le tablier. On note toutefois une légère insuffisance d'armatures « d'effort tranchant ou de couture » sur les deux poutres les plus sollicitées. Cela doit cependant être relativisé par les autres constatations faites.*
- *En effet, à l'occasion de l'épreuve de chargement, une fissure « d'effort tranchant » (ou présumée telle) a été instrumentée. Aucune respiration n'ayant été notée, on peut en déduire que le passage de deux bus n'entraîne pas de contrainte notable dans les armatures de couture.*
- *En outre, l'épreuve de chargement a permis de mesurer des flèches inférieures aux flèches théoriques. Pendant tout le déroulement de l'épreuve, le pont s'est comporté de façon parfaitement élastique.*

Nous en concluons que l'ouvrage est tout à fait apte à supporter les conditions de service actuelles, à savoir le passage de deux bus se croisant sur l'ouvrage. Au-delà, il conviendrait que la situation (trois ou quatre bus) reste exceptionnelle pour pouvoir être considérée comme accidentelle. »

La structure du pont d'Esquerchin est donc satisfaisante au regard de son utilisation. Le rapport préconise les travaux d'entretien suivants :

- *« Nettoyage des fils d'eau, des sommiers d'appui et des zones d'accès aux caissons*
- *Remise en place d'un revêtement de trottoir côté amont – sur ouvrage et accès,*
- *Mise en place de montants aux extrémités de la glissière de sécurité,*
- *Remplacement des joints de chaussée et de trottoirs,*
- *Mise en place d'un système de drainage adapté au niveau des joints de chaussée,*
- *Purge des éclats et éclats en formation et ragréages. »*

Ces opérations seront réalisées après consultation d'entreprises et dans les meilleurs délais.

Le bureau d'études techniques préconise également un programme de surveillance de l'ouvrage que le SMTD intègre dans sa programmation.

- Clarifier l'objectif recherché par le SMTD en matière de transport en commun en site propre, la mise en service de bus à haut niveau de service ou d'un système guidé homologué. (recommandation n°23)

Les travaux d'extension de la ligne A vers Aniche et dans Douai consistent à la réalisation d'une voie de Transport en Commun en Site Propre (TCSP) et n'intègrent à aucun moment la pose d'un système de guidage.

La position du SMTD est donc claire : La ligne A est un site réservé, sur lequel circuleront des véhicules aboutis et homologués. Il ne peut donc s'agir que de bus. Le Comité Syndical se prononcera sur leur type (Haut Niveau de Service ou Articulés « simples ») en fin d'année sur la base d'une étude comparative de chaque possibilité.

La position du SMTD est d'autant plus claire que les relations avec le constructeur APTS se sont détériorées depuis la non-obtention d'un rapport favorable de l'EOQA CERTIFER avant le 1^{er} février 2013 conformément aux termes du protocole d'accord transactionnel du 25 février 2011.

Le SMTD a été informé de la rupture de la relation de travail entre APTS (constructeur du véhicule guidé) et son partenaire ALTRAN (développement du logiciel de guidage) en septembre 2012.

Le 20 mars 2013, l'agence de certification ferroviaire CERTIFER informe le SMTD qu'aucun avis favorable n'avait été émis concernant le système de guidage des véhicules PHILEAS du réseau EVEOLE.

Suite à une mise en demeure du 3 mai 2013, APTS n'a pas été en mesure de produire un engagement ferme d'homologation sur la base d'un calendrier précis.

Sans alternative certaine proposée par la société et sans avancée significative de ce dossier permettant d'envisager une issue favorable dans des délais raisonnables, le Comité Syndical du SMTD réuni le 26 juin 2013 a voté à l'unanimité la résiliation du marché.

La procédure d'homologation étant interrompue, ces derniers éléments rendent caduque la 24^{ème} recommandation de la Chambre : **Mettre en place les compétences nécessaires afin de disposer d'un véritable interlocuteur avec le constructeur et les services de l'Etat en charge de l'homologation.**

- **Rectifier les erreurs d'imputation entre les subventions et les comptes de tiers et procéder à l'apurement du solde du compte 1022 « FCTVA » qui porte une créance de TVA très ancienne et au recouvrement incertain. (recommandation n°20)**

Les services de la Trésorerie Générale n'ont pu remonter à l'origine des mouvements du compte 1022 justifiant cette situation. Les services du SMTD et de la Trésorerie travaillent conjointement afin de résoudre cette question.

- **Développer les services d'information des usagers et de conseil en mobilité. (recommandation n°22)**

Le SMTD dispose de plusieurs vecteurs destinés à l'information des usagers et de conseil en mobilité :

La plateforme mobilité :

La plateforme mobilité du Douaisis est un service ouvert à tout demandeur d'emploi (jeune ou adulte), en démarche d'insertion, qui connaît une problématique liée à la mobilité. Via un numéro vert, divers renseignements sur les transports sont accessibles (transports publics, associations d'aide à la mobilité, aides financières). Chaque demande est traitée au cas par cas pour des réponses personnalisées. Ce dispositif répond aux objectifs de proposer un projet adapté aux publics en difficultés permettant de travailler toutes les dimensions de la mobilité sur un territoire : moyens de transport (collectif et individuel), aides financières, permis de conduire ainsi que de concevoir des solutions globales pour le territoire dans une logique de parcours individuel menant à l'autonomie et durable dans le temps.

La plateforme mobilité du Douaisis recouvre trois missions :

- Mission d'information du public en démarche d'insertion et des partenaires : informations via le numéro vert 0800 007 166 sur les transports en commun, les associations d'aide à la mobilité et les aides financières mobilisables,
- Mission de veille et de diagnostic du territoire : tenue d'un registre répertoriant les différents dispositifs, enregistrement de chaque demande passée sur la plateforme mobilité, analyses sur le territoire grâce au suivi des demandes en terme de besoin des publics, ...
- Mission d'animation : atelier mobilité, forum Emploi Formation Alternance, groupe de travail « Mobilité ».

Les partenaires de la Plateforme Mobilité sont :

- Les transports publics : TER/SNCF, Evéole, Arc en Ciel 2
- Les associations d'aide à la mobilité : APSR, SJT, Mobilité en Nord, AutoSolidaire, Ecaillon Solidarité Insertion, Lycée Professionnelle de Waziers, Droit d'Vélo, SPAM, Centre social du Faubourg d'Esquerchin, Club Léo Lagrange de Somain
- Les structures d'insertion sociale et professionnelle : Pôle Emploi, Cap Emploi, PLIE, Mission Locale, IDEES, Centres sociaux, Club de prévention, Centre de formation, UTPAS, référents RSA, Mairies, CCAS,...

Une personne est dédiée à cette plateforme.

Les sites internet :

Le site internet dédié à l'information des usagers du réseau de transports en commun connaît actuellement une refonte totale (www.transportsdudouais.fr). Ce nouveau site, géré par l'opérateur interne du SMTD – la STAD, sera accessible au public le 3 septembre 2013.

Dans un second temps, le site institutionnel du SMTD sera totalement repensé afin de présenter les différents travaux de l'Autorité Organisatrice des Transports (www.smttd.fr). Ce chantier devrait aboutir au premier trimestre 2014.

Chaque site prévoit le passage de la partie « Réseau de Transports en commun » à la partie « Institutionnelle » et réciproquement.

Création d'une « Maison du Vélo et de la Mobilité »

Cette réalisation, située à proximité immédiate de la gare SNCF intégrera un service d'information voyageurs. Il accueillera la clientèle arrivant par le train, l'orientera et l'informerait sur les différents moyens de transports.

La « Maison du Vélo et de la Mobilité » est sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Douai et cofinancée par le SMTD, le Conseil Régional et la Ville de Douai.

Ce projet voté dans le cadre du Plan de Déplacement Urbain de 2002 ouvrira ses portes au printemps 2014.

Le « Club Utilisateurs »

Un « Club Utilisateurs » a été créé par le SMTD. Il regroupe une dizaine d'usagers répartis sur l'ensemble du Périmètre des Transports Urbains.

Par l'information qu'il permet de recueillir auprès des usagers, il a pour finalité d'améliorer l'offre commerciale et la qualité de service.

Les réunions de lignes

Dans le prolongement du « Club Utilisateurs », le SMTD a organisé dix réunions de lignes après la réorganisation du réseau d'Août 2012.

Ainsi, tout usager qui le souhaitait pouvait exprimer ses remarques.

Elles ont abouti à quelques ajustements d'horaires et d'itinéraires.

Le Plan de Transport Adapté (PTA) et le Plan d'Information des Usagers (PIU)

Le contrat liant le SMTD à son Opérateur Interne prévoit expressément la rédaction et l'application du PTA et PIU par ce dernier.

Il prévoit également la communication d'un bilan et d'une évaluation financière d'exécution.

Le SMTD veillera au respect de ces engagements contractuels.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes salutations distinguées.

La Présidente

Françoise PROUVOST

